

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2021

<p>Département HAUTE-SAÔNE</p> <p>Arrondissement de VESOUL</p> <p>Canton de MARNAY</p> <p>Nombre de membres 15</p> <p>Nombre de Présents 14</p> <p>Date de convocation 26/01/2021</p> <p>Date affichage 02/02/2021</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE Des délibérations du Conseil Municipal De la commune d'ETUZ</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Séance du 1er février 2021</u></b></p> <p>L'an deux mille vingt et un, le premier février, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Hervé TABOURNOT.</p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient présents :</u></p> <p>Messieurs : H. TABOURNOT, G. GERMAIN, C. BOURIOT, P. JEANNEY, J-B LETOUBLON, J-M ROZAI, A. VILLARD.</p> <p>Mme(s) G. JACCOUD, A. BERNIER, S. DUGAST, M. IACOVELLI, N. PELLETIER, E. PICHOT, L. SANCEY</p> <p><u>Absents excusés</u> : H. MEDINA (donne procuration à H. Tabournot)</p> <p><u>Absents</u> : /</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Annie Bernier</p>
--	--

## 1) Renouvellement convention mise à disposition Mme Fuchot par la CCPR

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de renouveler la convention de mise à disposition de Mme Fuchot par la CCPR suite à une délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre révisant certaines conditions.

Après lecture de la convention par M. le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer les documents.

## 2) Renouvellement convention SPA

Monsieur le Maire expose la convention SPA proposée par la SPA de Gray. Cette convention a pour but la gestion des chiens et chats errants Cette dernière a un coût de 1€/ habitant. A savoir que ces dernières années, une convention a été passée annuellement avec la SPA de Besançon pour un même type de prestation et un coût de 0.35ct/habitants.

A la lecture de ces deux conventions, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la SPA de Besançon.

## 3) Devis Travaux forestiers

Monsieur le Maire, appuyé par M. Rozais, présente deux devis concernant les travaux forestiers à effectuer en 2021 sur les parcelles 7 et 13. Le premier est établi par l'ONF et s'élève à 4 790€ HT. Le second provient de la société Savet Olivier pour un montant de 2 304€ HT. Les travaux sont identiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider le devis de la société Savet, pour un montant de 2 304€ HT et autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

#### **4) Loyers différés projet « chez la Mamie »**

Monsieur le Maire expose la demande de Mme Cargino concernant son projet « Chez la Mamie » dans les locaux communaux de l'ancienne école primaire. En effet, entre le temps des travaux de réaménagement et décoration intérieure, l'activité ne pourra avoir lieu et Mme Cargino demande la possibilité d'être exonérée de loyers. Le bail pourrait commencer dès février avec une ouverture prévue en septembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le principe d'une exonération de loyers à l'entreprise « Chez la Mamie ». Une rencontre aura lieu prochainement afin de déterminer le nombre de loyers accordés.

#### **5) Versement subventions 2020**

Monsieur le Maire indique que pour le versement des subventions accordées en 2020, une délibération a été omise. Il demande donc au Conseil de valider les 2 subventions suivantes, habituellement versées annuellement aux associations suivantes :

- Anciens combattants : 100€
- Société de Pêche Etuz-Cussey (AAPMA) : 100€

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le versement de ces subventions.

#### **6) Accord subventions 2021**

Monsieur le Maire propose d'établir une enveloppe générale pour les subventions 2021 en vu du vote du prochain budget. Les associations peuvent faire leur demande auprès de la Mairie ou être proposée lors du Conseil.

M. le Maire propose d'ors et déjà les associations suivantes :

- AAPMA Etuz-Cussey : 100€
- Anciens combattants : 100€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose de reporter la décision de détermination de l'enveloppe des subventions associatives au prochain conseil. Il décide d'accorder les 2 subventions proposées par M.le Maire.

#### **7) Pacte de gouvernance CCPR**

Monsieur le Maire laisse la parole au 1<sup>er</sup> adjoint, également vice-président de la CCPR pour présenter le pacte de gouvernance. Ce dernier prévoit les modalités de collaboration entre la CCPR et les communes. Son principe a été voté lors du conseil communautaire du 2 novembre 2020. Lecture est faite des 10 objectifs principaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 14 voix pour et 1 abstention, de valider le projet de pacte de gouvernance présenté ce jour.

#### **8) Questions diverses**

- o Illuminations Noël : discussions doivent avoir lieu pour définir le budget, les possibilités, le projet. A réfléchir si possibilités d'obtenir des illuminations en solde ou de seconde main.
- o Sécurité routière sur la commune : glace de sécurité installée rue de Lavaux ; arrêté pour nettoyage des trottoirs et coupe des haies par les riverains, affiché en mairie et sur les panneaux d'affichage.
- o Parapet pont : Une visite du service départemental a eu lieu pour prévoir une remise aux normes. Les frais seront pris en charge par le Département car situé sur une route départementale.

**Fin de séance : 21h30**

